

Chronique @ mensuelle

Avril 2008

« Je mets mon espoir dans... la loi des hommes, je suis sûr de leur parole ! »

Pourquoi un tel intitulé pour parodier le refrain musical qui accompagne la lecture du psaume 129 : « Je mets mon espoir dans le Seigneur, je suis sûr de sa parole » ? Parce que nos contemporains, qui ont perdu pour nombre d'entre eux le sens de Dieu, ont tendance à compenser cette perte en mettant de plus en plus leur confiance, voire leur conscience, non dans des règles dont les fondements sont empreints de la loi divine mais uniquement dans des règles que l'homme se donne. Si la loi de Dieu est immuable, et source de justice et de paix, en revanche, la loi des hommes qui se coupent de Dieu, présente inmanquablement des risques d'être assujettie aux modes du moment et aux voix enjôleuses des sirènes de « l'esprit du monde », cet esprit redoutable que le Seigneur a dit de ne pas craindre, en s'adressant à ses disciples et donc à nous, les chrétiens, mais aussi à tout homme de bonne volonté. (v. Évangile de saint Jean, chapitres 14 à 17).

Le sujet pourrait prêter à rire si la gravité dont il était question ne touchait pas au sens même de l'existence de l'homme : sa dépendance par rapport à Dieu. Et, depuis plus de quarante ans, l'évolution législative dans le monde, pour tout ce qui se rapporte aux questions de la vie, a pour fil conducteur de rendre l'homme seul maître de sa destinée depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Nous revivons dramatiquement et en différé l'expérience d'Adam et Ève relatée dans le livre de la Genèse : « [...] *vous serez comme des dieux, qui possèdent le bien et le mal* » (Gn 3, 5). La Bible va jusqu'à préciser que cette parole trompeuse du Diable est séduisante : « *La femme vit que l'arbre était bon à manger et séduisant à voir, et qu'il était, cet arbre, désirable pour acquérir le discernement* » (Gn 3, 6). Cependant, pour acquérir un discernement sûr, et prendre dès lors des décisions qui apporteront la justice et la paix à nos contemporains, encore faut-il vivre sous l'emprise de l'esprit de Dieu et non de l'esprit du monde. Seulement voilà, le monde est incapable de reconnaître l'esprit de Dieu et n'en veut surtout pas. Il se construit une tour de Babel dont il croit qu'elle lui apportera la réalisation de son rêve de grandeur démesurée, rêve qui le mène à la ruine quotidiennement et à la déshumanisation : un monde idéal sans Dieu et sans transcendance divine puisque l'homme prétend se suffire à lui-même.

Pour mieux faire adopter leur loi par leurs semblables, les moyens de séduction des partisans de cet esprit du monde sont subtils. J'en identifie cinq.

Premièrement, ils utilisent largement un vocabulaire à base de pitié mêlant sentimentalité et compassion. C'est la course effrénée à l'émotion capable de tromper, s'il en était possible, même les esprits les plus éclairés (v. les cas de Vincent Humbert de Chantal Sébire ou encore celui de Clara Blanc) ([source : http://www.admd.net/dossiers/vincent-lettre.htm](http://www.admd.net/dossiers/vincent-lettre.htm))

Deuxièmement, les mots sont dévoyés et employés dans un sens inversé. Le bien devient un mal et le mal devient un bien comme dit la Bible : « *Malheur à ceux qui appellent le mal bien et le bien mal, qui font des ténèbres la lumière et de la lumière les ténèbres* ». (Isaïe 5,

20). Ainsi l'euthanasie est-elle présentée comme le droit de mourir dans la dignité. N'est-ce pas attribuer de la grandeur d'âme à cette méthode et par contre coup, laisser sous entendre que les autres façons de décéder pourraient être moins dignes car non choisies ? Mais quelle dignité y-a-t-il à décider de sa mort ? Qui peut s'arroger le droit de vivre et de mourir, ou encore décider de la vie ou de la mort de son prochain et à partir de quels critères ? Pourquoi cette insistance à vouloir se décharger de la responsabilité de son acte en la faisant supporter par un médecin ? Que devient la dignité de ce médecin, lui qui a pour mission de guérir un patient dans la mesure de ses possibilités, sans pour autant, selon ce qu'enseigne l'Église, faire de l'acharnement thérapeutique et utiliser des procédures médicales disproportionnées alors qu'il sait la fin proche ?

Troisièmement, un cas de conscience isolé, ou du moins, en nombre limité, est toujours mis en exergue afin de justifier le vote d'une loi généralisant ce cas. Mais de quel droit, pour l'euthanasie, les partisans osent-ils affirmer que nombre de personnes ne veulent plus vivre même quand elles souffrent atrocement ? Le témoignage du kinésithérapeute de Vincent Humbert est intéressant à cet égard. (source : <http://www.sosfindevie.org/eutha/Humbert-Messenger.htm>) Savent-ils que les différents témoignages des médecins, qui proposent aux malades des soins palliatifs avec un accompagnement (dont celui de la famille), révèlent une diminution de 99% des demandes d'euthanasie parce que le problème humain est alors pris en charge ?

Quatrièmement, le fondement dogmatique de la loi s'appuie sur l'idée d'un progrès immense pour l'humanité, sur l'acquisition de plus de liberté et la conquête de nouveaux droits de l'homme pour son épanouissement. Ainsi l'avortement, - puisque désormais, en France, on peut faire de la publicité pour ce mot autrefois appelé « interruption volontaire de grossesse » -, est-il présenté comme le libre droit de la femme à disposer de son corps. Mais, le corps d'une femme est-il fait pour tuer un enfant en son sein ou pour donner la vie ? Où est le progrès ? Et l'enfant dans le ventre de sa mère, a-t-il eu le droit, lui, de disposer librement de son corps¹ ?

Cinquièmement, afin de réduire toute velléité d'opposition, les partisans de cet esprit du monde n'oublient surtout pas de « diaboliser » ceux qui osent ne pas penser comme eux, notamment les enfants de l'Église. Les pires mots circulent : « nazi », « fasciste », « intégriste », « obscurantisme », « retour au Moyen-Âge » et toute la litanie habituelle. Ainsi, les propos de l'Église ne sont même pas écoutés, tellement il est entendu par avance qu'ils sont ringards, pire, néfastes pour le progrès et la liberté, en s'appuyant sur cette idée de Saint-Just : « *Pas de liberté pour les ennemis de la liberté* ». On ne sait jamais, au cas où certains hommes de bonne volonté se posent des questions et recherchent la Vérité, viendraient à les étudier, pire à y adhérer. Alors voici ces propos, sous la plume de Mgr Aubry, évêque de la Réunion : « *L'Église est particulièrement sensible à la souffrance humaine. Elle cherche toujours à accompagner les personnes qui souffrent ainsi que leurs familles tant dans une démarche de solidarité humaine que de foi. Au-delà de la mort, le Christ nous conduit à la vie éternelle si nous cherchons à avoir une vie droite. [...] Elle ne pourra jamais accepter l'éventualité de l'euthanasie, du droit de donner la mort ou de la demander pour soi [...].* » (source : http://lesalonbeige.blogspot.com/my_weblog/culture_de_mort_euthanasie/index.html)

Croyez-vous que je sois excessif ? Voici ma réponse. Je l'emprunte à un homme politique à propos de l'euthanasie : « *Nous pensons maintenant qu'il faut effectivement, sans doute,*

¹ On nous affirme qu'un embryon ou un fœtus n'est pas un enfant. Qui osera affirmer pourtant que la première cellule née de la rencontre du spermatozoïde et de l'ovule a déjà donné autre chose qu'un enfant ? Les partisans du relativisme pour qui l'embryon ou un fœtus devient un enfant uniquement en fonction du « projet parental » !

affirmer un nouveau droit de l'homme, qui est celui de mourir dans la dignité », a déclaré pour sa part Jean-Marie Le Guen (PS), député de Paris, vice-président de l'Assemblée nationale. "C'est une nouvelle forme de laïcité qui sera en quelque sorte inscrite dans notre République pour dégager l'homme des transcendances" et "de ce qui est encore la marque d'un tabou", a-t-il expliqué, plaidant pour "beaucoup de précautions" et des "cadres juridiques, moraux, éthiques". »

(source : http://www.lemonde.fr/societe/article/2008/03/20/une-mort-qui-inspire-le-respect_1025254_3224.html)

Mais, sur quoi fonde-t-il ces précautions et ces cadres juridiques, moraux et éthiques ? S'ils sont évolutifs, ils ne peuvent plus servir de repères. En effet, il suffira d'un nouveau cas pathétique pour reculer encore les limites de la loi et aboutir à un énième ajustement au gré de l'émotion. Il ne va tout de même pas les fonder sur des éléments religieux ou transcendants ? Ce serait en totale contradiction avec ce qu'il a déclaré juste avant ! Impasse !

Pour être très concret, en suivant ce raisonnement qui aboutit à fonder des lois uniquement à partir de petites vérités issues de l'expression de l'opinion de masse et de l'humeur d'un moment, il se pourrait très bien que des lois, réellement bonnes, comme celles contre le racisme, soient remises en cause. Que n'ont pas fait les régimes totalitaires du XX^e siècle à grand renfort d'arguments juridiques, moraux et éthiques selon leurs conceptions pour justifier des lois racistes dont on a vu les dégâts ? Aujourd'hui, sous couvert de liberté et de droits de l'homme, les justifications les plus folles sont parfois invoquées pour justifier des lois sur l'eugénisme², l'euthanasie, la bioéthique ou l'avortement !

Pour nous, qui prétendons vivre de l'esprit des enfants de Dieu, l'exercice de notre liberté et de notre libre arbitre consiste à acquérir un bon discernement dans le choix de nos actes et de nos pensées grâce à l'éclairage divin, source de justice, de paix, et de réel épanouissement. Aussi, notre conception sur ces points essentiels qui touchent à la vie est par essence incompatible avec celle du monde. Puisse la voix de l'Église en France être entendue quand elle proclame à temps et à contre temps, la loi de Dieu, cette parole qui rend l'homme libre. Il est capital qu'elle le fasse savoir avec force, audace et imagination, malgré les oppositions de toutes sortes qui ne manqueront pas de la déshumaniser aux yeux du monde, ni de montrer combien sa parole est soit disant démodée. Enfin, pour mieux nous faire entendre, - et atteindre nos contemporains et les hommes de bonne volonté qui attendent de nous une parole de vérité -, comme nous partageons les mêmes valeurs de respect de la vie avec les autres confessions chrétiennes et même d'autres religions, pourquoi ne pas faire cause commune contre cette vision athée qui met son espoir dans... la loi des hommes ?

Vincent Terrenoir

² À propos des raisons actuelles qui encouragent l'eugénisme dans notre société libérale, on appréciera la justesse de l'analyse suivante : « *Le libéralisme renaissant apporte sa propre légitimation à cette approche. Puisque les personnes qui choisissent les mères porteuses et les pères donateurs, ou qui décident d'éliminer un fœtus infirme, agissent sur une base strictement privée et individuelle, sans visée totalitaire apparente, de quel droit entraver leur liberté ? Ne sont-ils pas des adultes consentants ? C'est ainsi que l'idéologie néo-libérale pourrait jouer insidieusement le même rôle que l'idéologie nazie il y a cinquante ans. En s'acheminant vers la population parfaite via une accumulation de choix individuels présentés comme innocents, plutôt que sous la férule d'un État totalitaire, on gagne sur tous les tableaux. On évite le génocide et les stérilisations scandaleuses sans s'éloigner du but ultime. Pour toutes ces raisons, l'eugénisme négatif a été abandonné mais l'eugénisme positif est en pleine vogue. On ne fait plus d'élimination ni de mutilations, mais on choisit soigneusement ses donateurs et ses porteuses ; surtout, on déprogramme allègrement la naissance d'individus qu'on aurait ensuite tenté d'éliminer si la nature avait suivi son cours. Cet étrange eugénisme positif, qui ne remue aucune des vieilles cendres du nazisme, prend le plus souvent la forme du dépistage. »*

Francine Mackensie, présidente du Conseil du statut de la femme du Québec

(source : <http://www.agora.qc.ca/RefText.nsf/04043db81e9408ee8525675d006ea9db/8525675500434F0D85256794006A8070?OpenDocument>)